

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert ROUGIER, Maire, à 18H00.

Présents : 12
Procurations : 02
Votants : 14

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juin 2023

Pour : 14 Contre : 00
Abst./Blancs/Nuls : 00

PRESENTS : Mmes et M. ROUGIER R., GROS B., OZENNE N., ROCHE D., BEAULIEU Cl., ROCHER Ch., LAVAUZELLE I., FREMERY Cl., TERNET C., COUTANT M., GUENE F., JOULIA G.

ABSENTS : Mme GOURSAUD Ch., M. DESCOURVIERES R. (excusés).

Affiché le : 03 juillet 2023

Mme TERNET Carole a été élue secrétaire de séance.

Mme GOURSAUD Christiane a donné procuration à Mme OZENNE Nadine.
M. DESCOURVIERES Roger a donné procuration à M. ROCHE Dominique.

OBJET : Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section B n° 310 située « la Grande Pièce » au lieudit la Boulonnie à Brigueuil

En début de séance, Monsieur PAGNOUX Jean-Pierre, conseiller municipal, présente sa démission du conseil municipal, donne lecture de son courrier de démission, et le remet en main propre à Monsieur Robert ROUGIER, Maire de BRIGUEUIL.
Sa démission s'applique immédiatement, et le nombre de conseillers municipaux en exercice est donc désormais de 14.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération du 04/07/2022, il a été décidé de procéder à l'acquisition de la grange Boineau abritant le Tombeau de Saint Georges, située au lieudit « la Boulonnie » à Brigueuil, ainsi qu'une partie de son accès, afin d'y aménager un parking pour les visiteurs.
Après réfection de la toiture, ce bâtiment sera ouvert au public, et les visites pourront se prolonger jusqu'à un oratoire découvert juste à côté, édifice qui mérite d'être conservé dans le patrimoine local.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un oratoire est situé sur la parcelle B n° 310, et qu'il serait souhaitable que la commune en fasse l'acquisition, y compris son accès.

Monsieur le Maire propose donc d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section B n° 310 « la Grande Pièce » au lieudit la Boulonnie, appartenant à Monsieur DAVID Viny.
Après discussion et accord verbal avec Monsieur le Maire, Monsieur DAVID accepte de céder gracieusement à la commune une partie de sa parcelle cadastrée section B n° 310.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- à l'unanimité, par vote à main levée,

- accepte de procéder, auprès de Monsieur DAVID Viny, à l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section B n° 310 située « la Grande Pièce » au lieudit la Boulonnie à Brigueuil, afin de pouvoir accéder à l'oratoire et d'en devenir propriétaire,

- accepte la cession gratuite au profit de la commune de Brigueuil proposée par le vendeur Monsieur DAVID Viny,

- désigne le Cabinet VINCENT SELARL, géomètre-expert à Saint-Junien 87 200 - 15, rue Camille Saint-Saëns, pour effectuer le bornage et établir les documents correspondants, et désigne Maître Cécile RIFFAUD, Notaire à ROCHECHOUART 87 600 - 3, Boulevard Gay Lussac, pour l'établissement des actes d'acquisition,

- précise que tous les frais relatifs à cette acquisition seront à la charge de la commune de Brigueuil,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes, ainsi que toutes pièces utiles.

Un plan est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

A BRIGUEUIL le 03 juillet 2023

Le Maire,
Robert ROUGIER



